



**Octobre 2019**

**N° 2019 – 15**

Ce mois d'octobre 2019 nous apporte beaucoup de nouvelles médiatiques, mais aussi ouvre des pistes concrètes de réalisations devant permettre un certain assainissement de l'air de nos ports méditerranéens. Nice, mais aussi Ajaccio, Bastia, Marseille et Toulon se retrouvent dans les débats publics, la signature de chartes imposant le diesel marin au 0,1% de teneur en soufre mais, aussi ... lors de décisions de la Justice.

**La Journée méditerranéenne de l'air : les ports** a été accueillie à **Ajaccio le 11 octobre 2019**. Cette journée était organisée par Qualitair Corse et AtmoSud. Elus de la Collectivité Territoriale Corse et de la région Sud/Paca, autorités étatiques, universitaires, amateurs et responsables associatifs se sont retrouvés autour de ce thème.



Les interventions des Directeurs de Qualitair Corse, François Savelli, et d'Atmosud, Dominique Robin, ainsi que celle de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Virginie Bollini, et des responsables des trois compagnies de Ferries, La Méridionale, La Corsica Linea et la Corsica Ferries (celle qui intéresse Nice) montrent l'intérêt suscité par nos protestations et les études alarmantes des scientifiques.

Les études exposées prouvent que la qualité de l'air de nos villes est négativement impactée par le trafic maritime, pour Nice, essentiellement les rotations estivales des ferries entre la Corse et Nice.

Le Maire de Saint-Mandrier, vice-Président de la Métropole Toulonnaise a confirmé l'annonce du Président de la région Sud/Paca qui dépose 30 millions d'euros pour améliorer la qualité de l'air dans nos trois métropoles par l'électrification des quais.

Justement, confirmant l'expérience menée à Ajaccio en septembre 2018 par la Méridionale, celle de Vigo en Espagne a été abondamment discutée au salon de Lorient.

Toutefois, Bastia, s'oriente vers une électrification à partir de générateurs fonctionnant au GPL (propane), Ajaccio à partir du Gaz Naturel Liquéfié, Toulon et Nice choisissant des études de faisabilité à partir de l'hydrogène et de pile à combustible. Espérons que ces études et travaux seront non seulement réalisés en concertation, mais que la compatibilité soit anticipée.

**Le mouillage des paquebots dans la baie de Villefranche.** Le Directeur adjoint de la sécurité maritime (l'Etat), nous a répondu que ces navires, s'ils restaient plus de deux heures au mouillage doivent obligatoirement utiliser le diesel marin à 0,1% de teneur en soufre. C'est une satisfaction.

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie**

**Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE**

**[www.angaev.fr](http://www.angaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- [contact@angaev.fr](mailto:contact@angaev.fr)**



**Les pics de pollution au dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et aux particules fines sur le port de Nice, dépassant largement les normes françaises et européennes annuelles, nous attendons depuis le 13 août, les résultats de l'enquête administrative ouverte pour savoir quels sont les navires en cause.**



**L'obligation du carburant à 0,1% de teneur en soufre.** Après les municipalités de Cannes et de Saint-Raphaël, le Grand Port Maritime de Marseille impose, via la signature de chartes avec les croisiéristes, l'emploi dès la zone de navigabilité l'emploi du diesel marin à 0,1%... Nice ne l'impose qu'en cas de pics de pollution. Le maire d'Ajaccio réclame cet emploi obligatoire par tous les temps et pour tous les navires, y compris les ferries.

L'ANQAEV, France Nature Environnement Paca, les associations ajacciennes, bastiaises, marseillaises, toulonnaises demandent que le 0,1% devienne obligatoire dans les eaux territoriales européennes ou à défaut françaises de la Méditerranée comme cela est le cas dans les mers nordiques européennes.

**Finalement il n'y aura pas de port de commerce à l'aéroport de Nice.**

Déclarations de Ch.Estrosi au Conseil Métropolitain du 25 octobre, reprises dans Nice matin du 25 octobre 2019, article à retrouver sur [www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



Après quelques explications, dont "les fortes pressions des populations du port et du Mont Boron", Ch.Estrosi termine sur :

*"Comme ce débat est clos, on peut se concentrer encore plus pour faire du bassin Lympia un smartport"*

Bien évidemment, nous devons veiller à la préservation de ce site exceptionnel et protégé.

**La qualité de l'air à Nice et dans les grandes métropoles françaises et la Justice Européenne.**

La Cour de Justice de l'Union Européenne vient de condamner la France pour manquement aux obligations issues de la directive européenne de l'air 2008. Nous retrouvons parmi les motifs de cette condamnation les dépassements systématiques et persistants de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote. (Arrêt du 24 octobre 2019). Maintenant, il ne fait guère de doute que l'action lancée devant le Conseil d'Etat, par Les Amis de la Terre et 72 autres associations, le 1<sup>er</sup> octobre 2018, obtiendra une nouvelle condamnation de l'Etat avec une obligation d'exécution quant à la préservation de la qualité de l'air et de la protection de la santé publique.

Daniel Moatti  
Président de l'ANQAEV

Gérard Bonnes  
Secrétaire Général

Pierre Colt  
Trésorier